



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit**

DEBOUCHEUR 10% BLEU-VIOLET

**N° de produit**0016124746

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:**

Pour nettoyer et déboucher les canalisations

**Usages déconseillés:**

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques domestiques, en particulier ceux contenant des acides

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)  
Paddevijverstraat, 49  
8900 IEPER  
BELGIUM

**Téléphone:** + 32 (0) 57 22 89 22

**Site web:** <http://www.detergentinfo.com>

**E-mail:** [product.legislation@mcbride.eu](mailto:product.legislation@mcbride.eu)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** B : 070 245 245 (24h/24h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

**Dangers Physiques**

Corrosifs pour les métaux

Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

**Dangers pour la Santé**

Corrosion cutanée

Catégorie 1

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

**Contient:**

SODIUM HYDROXIDE



<b>Mention d'Avertissement:</b>	Danger
<b>Déclaration(s) de risque:</b>	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseils de Prudence</b>	
<b>Conseils généraux:</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
<b>Prévention:</b>	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention:</b>	P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
<b>Stockage:</b>	P405: Garder sous clef.
<b>Evacuation:</b>	P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
<b>2.3 Autres dangers</b>	Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
SODIUM HYDROXIDE	5 - <10%	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27;		#
AMMONIUM HYDROXIDE	0,1 - <1%	1336-21-6	215-647-6	01-2119982985-14;		#



\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.  
# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.  
## Cette substance est répertoriée comme SVHC

#### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
SODIUM HYDROXIDE	Met. Corr.: 1: H290; Skin Corr.: 1A: H314;	Aucune information disponible.
AMMONIUM HYDROXIDE	Acute Tox.: 4: H302; Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1B: H314; STOT SE: 3: H335; Aquatic Acute: 1: H400;	Note B

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Bien laver la peau avec de l'eau.
<b>Contact oculaire:</b>	Consulter immédiatement un médecin. Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Provoque de graves brûlures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Dangers:</b>	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Traitement:</b>	Consulter un médecin en cas de symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.



<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.
<b>6.1.1 Pour les non-secouristes:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
<b>6.1.2 Pour les secouristes:</b>	Aucune information disponible.
<b>6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales.
<b>6.4 Référence à d'autres sections:</b>	Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</b>	Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Respectez les consignes d'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau.
<b>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
<b>Température de stockage:</b>	Aucune information disponible.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</b>	Pour nettoyer et déboucher les canalisations

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle</b>	
--------------------------------------------------------------------------------	--



Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
SODIUM HYDROXIDE	VME		2,000000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
AMMONIUM HYDROXIDE	VME	10,000000 ppm	7,000000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
	VLE	20,000000 ppm	14,000000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)

#### Directives relatives à l'exposition

Désignation chimique	Type	Source
SODIUM HYDROXIDE	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Limite Indicative	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
AMMONIUM HYDROXIDE	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
	Valeur Limite Court Terme Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

**Protection des Mains:** Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Protection de la peau et du corps:** Aucune information disponible.

**Protection respiratoire:** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**Mesures d'hygiène:** Éviter tout contact oculaire. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Contrôles environnementaux:** Pas eFDS disponible

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

**État:** liquide  
**Forme:** Liquide transparent  
**Couleur:** violet  
**Odeur:** typique



<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	11,50
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	> 70,00 ° C
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,00 ° C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1,1100
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosion des métaux:</b>	6,26 mm/a

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque de graves brûlures cutanées.



<b>Contact oculaire:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

**Mélange:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### Contact avec la peau

**Mélange:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### Inhalation

**Mélange:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### Toxicité à dose répétée

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Mélange:** Provoque de graves brûlures.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### Blessure ou Irritation

##### Grave des Yeux:

**Mélange:** Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE



#### **Sensibilisation**

##### **Respiratoire ou Cutanée:**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### **Mutagénicité des Cellules Germinales**

##### **In vitro**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### **In vivo**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### **Cancérogénicité**

**Mélange:** Aucune information disponible.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### **Toxicité pour la reproduction**

**Mélange:** Aucune information disponible.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### **Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### **Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**



**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

**Risque d'Aspiration**  
**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Composants**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

##### Toxicité pour les microorganismes

**Mélange:** Aucune information disponible.

**Composants**  
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE



### Toxicité chronique

#### Poisson

**Mélange:** Aucune information disponible.

#### Composants

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

#### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Aucune information disponible.

#### Composants

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Mélange:** Aucune information disponible.

#### Composants

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

**Mélange:** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

### Rapport DBO/DCO

**Mélange** Aucune information disponible.

#### Composants

SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE

## 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Mélange:** Ce produit n'est pas bioaccumulable.

## 12.4 Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations

### PBT et vPvB:

SODIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE  
AMMONIUM Aucune information disponible.  
HYDROXIDE



**12.6 Autres Effets Néfastes:** Aucuns connus.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

**Méthodes d'élimination:** Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

**Emballages Contaminés:** Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

#### ADN

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	—
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

#### RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80



Code de restriction en tunnel:  
14.4 Groupe d'Emballage: II  
Quantité limitée 1,00L  
Quantité exemptée PIN for exception quantity  
14.6 Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun(e).

#### IMDG

14.1 Numéro ONU: UN 1824  
14.2 Nom d'Expédition des Nations  
Unies: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION  
14.3 Classe(s) de Danger pour le  
Transport  
Classe: 8  
Étiquettes: 8  
N° d'urgence: F-A, S-B  
14.4 Groupe d'Emballage: II  
Quantité limitée 1,00L  
Quantité exemptée PIN for exception quantity  
14.6 Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun(e).

#### IATA

14.1 Numéro ONU: UN 1824  
14.2 Nom de transport complet: Sodium hydroxide solution  
14.3 Classe(s) de Danger pour le  
Transport:  
Classe: 8  
Étiquettes: 8  
14.4 Groupe d'Emballage: II  
Aéronefs de transport de  
passagers et de marchandises : 851  
Quantité limitée: 0,50LY840  
Quantité exemptée PIN for exception quantity  
14.6 Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun(e).  
Uniquement par avion cargo: Autorisé.  
Uniquement par avion cargo : 855

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I,  
Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II,  
Nouvelles substances: aucune



**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** aucune

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** aucune

**UE. Directive 2010/75/UE elative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** aucune

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes:**  
Aucune information disponible.

**Notes:**

AMMONIUM HYDROXIDE	Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les
--------------------	--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



		entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Principales références bibliographiques et sources de données:** Aucune information disponible.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Met. Corr. 1, H290  
Skin Corr. 1, H314  
Eye Dam. 1, H318

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.